

213C0110

FR0010160564-OP040-RA06

29 janvier 2013

Ouverture et calendrier de l'offre publique de rachat par la société de ses propres actions

ORCHESTRA PREMAMAN

(Euronext Paris)

Le 17 janvier 2013, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'elle a déclaré conforme l'offre publique de rachat initiée par la société ORCHESTRA PREMAMAN¹ visant ses propres actions en vue d'une réduction de capital, au prix de 12 € par action, portant sur 391 002 actions ORCHESTRA PREMAMAN, représentant 10,00% du capital de la société (cf. Décision et Information 213C0064 du 17 janvier 2013).

La note d'information relative à cette opération (visa n°13-009 en date du 16 janvier 2013) a été diffusée (cf. communiqué diffusé le 17 janvier 2013) et les autres informations mentionnées à l'article 231-28 du règlement général ont été déposées et diffusées (cf. communiqué diffusé ce jour).

L'offre publique sera ouverte du 30 janvier au 18 février 2013 inclus².

Nyse Euronext Paris fera connaître par un avis les conditions de réalisation de l'offre publique de rachat et son calendrier détaillé.

¹ Anciennement dénommée ORCHESTRA-KAZIBAO. Le changement de dénomination sociale est intervenu le 14 janvier 2013 après approbation par l'assemblée générale mixte du même jour.

² En application de l'article R. 225-154 du code de commerce.